

Cette communication n'est pas destinée à être divulguée, publiée, distribuée ou rendue publique autrement, directe ou indirecte, sur ou vers le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Cette communication est destinée à publication directe.

**OFFRE PUBLIQUE DE 2 369 560 ACTIONS NOUVELLES DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE
CAPITAL EN NUMÉRAIRE DANS LA LIMITE DU CAPITAL AUTORISÉ AVEC DROIT D'ALLOCATION
IRRÉDUCTIBLE POUR UN MONTANT D'ENVIRON 178 MILLIONS D'EUROS**

**PLACEMENT PRIVÉ COURONNÉ DE SUCCÈS ET COMMUNICATION DU PRIX D'ÉMISSION DE 75,00
EUROS**

Comme annoncé précédemment¹, WDP a lancé une augmentation de capital en numéraire, dans le cadre du capital autorisé, avec droits d'allocation irréductible. L'offre consiste en une offre publique d'actions nouvelles en Belgique et est précédée d'un placement privé des actions nouvelles – sous la forme d'un accelerated book building – effectué auprès d'investisseurs institutionnels (hors des États-Unis conformément à la Regulation S de l'US Securities Act), sous réserve d'un droit de reprise totale.

La société annonce qu'elle a clôturé avec succès le placement privé et que 1 777 170 actions nouvelles, soit toutes les actions nouvelles à l'exception des actions nouvelles pour lesquelles l'actionnaire de référence (la famille Jos De Pauw, via la société RTKA) s'est engagé à exercer ses droits d'allocation irréductible, ont été placées conditionnellement auprès d'investisseurs institutionnels (y compris un ordre de 27 000 actions de la famille Jos De Pauw) au prix de 75,00 euros par action, sous réserve d'un droit de reprise totale. Ce prix représente une réduction de 6,7 % par rapport au cours de clôture du mercredi 16 novembre 2016, notamment 80,40 euros.

Le prix d'émission dans le cadre de l'offre publique s'établit donc, à 75,00 euros par action nouvelle.

Les actions nouvelles placées conditionnellement auprès des investisseurs institutionnels dans le cadre du placement privé, seront réallouées proportionnellement aux droits d'allocation irréductible exercés par les actionnaires existants. Les investisseurs institutionnels ne recevront d'actions nouvelles que dans la mesure où les actionnaires existants n'auront pas exercé leurs droits d'allocation irréductible au cours de l'offre.

¹ Voir le communiqué de presse du 16 novembre 2016.

Cette communication n'est pas destinée à être divulguée, publiée, distribuée ou rendue publique autrement, directe ou indirecte, sur ou vers le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Cette communication est destinée à publication directe.

Étant donné le prix d'émission, le montant de l'offre brut atteint 177 717 000 millions d'euros. Chaque actionnaire existant bénéficiera d'un droit d'allocation irréductible par action détenue au 17 novembre 2016 à la clôture des marchés réglementés d'Euronext Bruxelles et Euronext Amsterdam. Les titulaires de droits d'allocation irréductible peuvent souscrire aux actions nouvelles au prix d'émission de 75,00 euros sur base d'un rapport de 1 action nouvelle pour 8 droits d'allocation irréductible. La période de souscription durera trois (3) jours ouvrables et courra du 21 novembre 2016 à 9 h (HEC) jusques et y compris au 23 novembre 2016 à 17 h (HEC) (la période de souscription).

Le droit d'allocation irréductible sera représenté par le coupon n°26 qui sera détaché le 17 novembre 2016 après la clôture des marchés réglementés Euronext Brussels et Euronext Amsterdam. Les droits d'allocation irréductible ne seront pas cotés et ne seront donc pas négociables sur un marché réglementé. Les coupons ne seront valides que pendant la période de souscription et expireront et n'auront plus de valeur à la fin de la période de souscription, s'ils n'ont pas été délivrés dans le cadre d'un ordre de souscription.

Le résultat des souscriptions d'actions nouvelles résultant de l'exercice des droits d'allocation irréductible ainsi que les résultats de l'offre seront communiqués le, ou aux environs du 24 novembre 2016 par un communiqué de presse qui sera mis à la disposition du public ainsi que publié sur le site web de la société.

L'émission des actions nouvelles tout comme la livraison et la cotation sur les marchés réglementés d'Euronext Bruxelles et Euronext Amsterdam des actions nouvelles sont attendues pour le 28 novembre 2016.

Suite au placement privé, la négociation de l'action WDP a été suspendue et va reprendre demain, le 18 novembre 2016.

ING Belgium SA/NV et Kempen & Co N.V. interviennent en qualité de Joint Global Coordinators, et, conjointement avec ABN AMRO Bank N.V., Belfius Bank SA/NV, BNP Paribas Fortis SA/NV, KBC Securities SA/NV, en qualité de Joint Bookrunners.

Cette communication n'est pas destinée à être divulguée, publiée, distribuée ou rendue publique autrement, directe ou indirecte, sur ou vers le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Cette communication est destinée à publication directe.

Disclaimer

L'information contenue dans ce communiqué de presse est fournie à titre général et ne prétend être ni exhaustive ni complète. Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions et ne fait pas partie d'une telle offre, et tout achat de, souscription à ou tentative d'émettre, des actions de la société en relation avec cette offre ne peuvent se faire que sur base de l'ensemble de l'information contenue dans le prospectus et dans le pricing addendum (publié, en principe, en tant que supplément au prospectus le 18 novembre 2016) relatifs à l'offre. Ce communiqué de presse n'est pas un prospectus.

Ce communiqué de presse contient des « déclarations, prospectives » ou qui peuvent être considérées comme telles. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

L'information contenue dans ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat destinée à toute personne à qui une telle offre ou sollicitation ne peut être adressée. Les droits d'allocation irrédudible et les actions nouvelles n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au titre du Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), ou au titre de toute autre commission de valeurs mobilières d'un État des États-Unis ou autre autorité de tutelle américaine, et ne peuvent être proposés, exercés ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou à des ressortissants américains sans enregistrement ou exemption de l'obligation d'enregistrement en application du Securities Act, ou dans le cadre d'une opération non soumise à l'obligation d'enregistrement en application du Securities Act ou de toute autre législation relative aux valeurs mobilières d'un État. Par conséquent, les droits d'allocation irrédudible et les actions nouvelles ne peuvent être proposés, exercés, émis, vendus, mis en gage, cédés ou transférés de toute autre façon sur le territoire des États-Unis d'Amérique, sauf exemption de l'obligation d'enregistrement du Securities Act et à condition de respecter la législation en vigueur en matière de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Il n'existe aucune intention de procéder à une quelconque offre au public des droits d'allocation irrédudible et des actions nouvelles aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué de presse n'est distribué qu'à et ne vise que : (i) des personnes qui sont en dehors du Royaume-Uni ou (ii) des qualified investors visés à l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus qui sont (a) des professionnels de l'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié de temps en temps) ou (b) des high net worth entities, et (iii) d'autres personnes à qui le prospectus peut être communiqué légalement et qui sont visés par l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié de temps en temps) (ces personnes étant, ensemble, définies comme étant les « personnes habilitées »). Le présent communiqué de presse s'adresse exclusivement aux personnes habilitées et toute personne autre qu'une personne habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur les informations qu'il contient.

Les actions nouvelles sont offertes uniquement au public en Belgique via la publication du prospectus et du pricing addendum (attendu). Les droits d'allocation irrédudible et les actions nouvelles ne sont/seront pas enregistrés par la société au titre de la législation en matière de valeurs mobilières de toute autre juridiction, en ce compris, mais sans se limiter à, les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie ou le Japon, et n'a pas l'intention de le faire dans le futur.

Aucune information du présent communiqué de pressés, et aucune copie, ne peut être emportée, envoyée ou diffusée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, ou aucun juridiction où la distribution, la publication ou l'utilisation est illégale et où l'enregistrement ou l'autorisation sont requis.

Cette communication n'est pas destinée à être divulguée, publiée, distribuée ou rendue publique autrement, directe ou indirecte, sur ou vers le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Cette communication est destinée à publication directe.

Le non-respect de ces limitations peut constituer une infraction aux règles en vigueur aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, ou dans toute autre juridiction applicable. La diffusion de l'information contenue dans le présent communiqué de presse dans une juridiction autre que la Belgique peut être soumise à des restrictions légales et les personnes qui ont connaissance de, ou reçoivent, cette information doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. La Société décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Un investissement en actions comporte des risques importants. Les investisseurs sont priés de prendre connaissance des facteurs de risque décrits dans la section 1 « Facteurs de risque » de la note d'opération ainsi que dans le chapitre 1 : « Facteurs de risque » (p. 4-13) du document d'enregistrement. Toute décision d'investir dans les actions nouvelles dans le cadre de l'offre doit être fondée sur l'ensemble des informations contenues dans le prospectus. Les investisseurs potentiels doivent être en état de supporter le risque économique d'un investissement en Actions et de la perte éventuelle, partielle ou totale, qu'il peut provoquer. Les versions néerlandaises de la note d'opération et du résumé ont été approuvées par la FSMA le 16 novembre 2016 conformément à l'article 23 de la Loi du 16 juin 2006 et constituent, avec le document d'enregistrement de 22 mars 2016, le prospectus. La publication d'un pricing addendum séparé est attendue le 18 novembre 2016 ; ce document doit encore être approuvé par la FSMA comme supplément au prospectus. Le prospectus est disponible, et le Pricing Addendum sera disponible en néerlandais, en français et en anglais et sont mis gratuitement à disposition des investisseurs au siège social de la Société (Blakebergen 15, 1861 Wolvertem). Le prospectus et le pricing addendum (une fois approuvé par la FSMA) seront également disponibles auprès de : (i) ING Belgium SA/NV, sur demande au numéro d'appel +32 2 464 60 01 (NL), ou +32 2 464 60 02 (FR) ou +32 2 464 60 04 (EN); (ii) Kempen & Co N.V. sur demande via equitycapitalmarkets@kempen.com (NL et EN); (iii) ABN AMRO Bank N.V., sur demande au numéro d'appel +31 20 344 2000 (NL et EN) ou sur demande à l'adresse mail suivante : corporate.broking@nl.abnamro.com; (iv) Belfius Bank SA/NV, sur demande au numéro d'appel +32 2 222 12 02 (NL, FR et EN); (v) BNP Paribas Fortis SA/NV, sur demande au numéro d'appel +32 2 433 41 13 (NL, FR et EN), et (vi) KBC Securities SA/NV au numéro d'appel +32 2 429 37 05 (NL, FR et EN), KBC Bank SA/NV au numéro d'appel +32 3 283 29 70 (NL, FR et EN), CBC Banque SA/NV au numéro d'appel +32 800 92 020 (NL, FR et EN) et via Bolero au numéro d'appel +32 78 353 353 (NL, FR et EN). Le prospectus peut également être consulté sur le site web de (i) ING Belgium SA/NV, via ing.be/equitytransactions, ing.be/aandelentransacties et ing.be/transactiesdactions; (ii) Belfius Bank SA/NV, via www.belfius.be/wdp, (iii) BNP Paribas Fortis SA/NV, via www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen et www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer, et (iv) KBC Securities SA/NV, via www.kbcsecurities.be, KBC Bank SA/NV, via www.kbc.be/corporateactions, CBC Banque SA/NV, via www.cbc.be/corporateactions, et via Bolero, www.bolero.be et sur le site web de la société (www.wdp.eu/augmentationdecapital2016).

Cette communication n'est pas destinée à être divulguée, publiée, distribuée ou rendue publique autrement, directe ou indirecte, sur ou vers le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Cette communication est destinée à publication directe.



Code ISIN : BE0003763779

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à :

WDP Comm. VA
Blakebergen 15
1861 Wolvenstem
Belgique

www.wdp.eu
investorrelations@wdp.eu

Joost Uwents
CEO

M +32 (0) 476 88 99 26
joost.uwents@wdp.eu

Mickael Van den Hauwe
CFO

M +32 (0) 473 93 74 91
mickael.vandenhauwe@wdp.eu

Image gallery : www.wdp.eu/pictures

WDP développe et investit dans des bâtiments logistiques (espaces d'entreposage et bureaux). WDP dispose de plus de 3 millions de m² d'immeubles en portefeuille. Ce patrimoine international de bâtiments semi-industriels et logistiques est réparti sur plus de 150 sites situés à des carrefours logistiques en matière de stockage et de distribution en Belgique, aux Pays-Bas, en France au Luxembourg et en Roumanie. Pour tout complément d'informations sur WDP, veuillez consulter le site www.wdp.eu.

WDP Comm. VA – BE-REIT (Société Immobilière Réglementée publique sous le droit belge)
Numéro d'entreprise 0417.199.869 (RPM Bruxelles)
